

**Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil**

(Du 25 juin 2012)

**PROPOSITIONS DE LA COMMISSION PARLEMENTAIRE**

Projet de loi sur à l'appui d'un projet de loi portant modification de la loi sur la police neuchâteloise (LPol)

*La commission parlementaire Police neuchâteloise,*

composée de M<sup>mes</sup> et MM. Fabien Fivaz, président, Sylvie Fassbind-Ducommun vice-présidente, Béatrice Haeny, rapporteuse, Theo Bregnard, Marina Giovannini, Bertrand Nussbaumer, Philippe Bauer (excusé), Etienne Robert-Grandpierre et Daniel Haldimann.

*fait les propositions suivantes au Grand Conseil:*

**Entrée en matière (art. 64 OGC)**

A l'unanimité des membres présents, la commission propose au Grand Conseil d'entrer en matière sur ce projet de loi, puis de le modifier comme suit:

**Projet de loi bis (art. 60, al. 2, OGC)****Article 49k, alinéa 1**

<sup>1</sup>... de surveillance, dans les différents lieux suivants:... (suppression de "notamment")

Par 6 voix contre 1, la commission a accepté cet amendement.

**Article 49m**

Insérer l'article 49m avant l'article 49l.

A l'unanimité des membres présents, la commission a accepté cet amendement.

**Article, 49q, alinéas 2 et 4 (nouveau)**

<sup>2</sup>... Celle-ci ne saurait toutefois dépasser le délai maximal prévu par la loi. (suite sans changement)

A l'unanimité des membres présents, la commission a accepté cet amendement.

Alinéa 4 (nouveau)

<sup>4</sup>Le commandant de la police neuchâteloise informe le Conseil d'Etat des décisions de prolongation.

A l'unanimité des membres présents, la commission a accepté cet amendement.

---

**Article 58<sup>e</sup>, alinéas 1 et 3**

Remplacer "investigation secrète" par "investigation préliminaire secrète".

A l'unanimité des membres présents, la commission a accepté cet amendement.

---

**Vote final**

A l'unanimité des membres présents, la commission propose au Grand Conseil d'accepter ce projet de loi tel qu'il sort de ses délibérations dans sa version bis.

**Préavis sur le traitement du projet (art. 102ss OGC)**

A l'unanimité des membres présents, la commission propose au bureau du Grand Conseil que le projet soit traité par le Grand Conseil en débat libre.

Neuchâtel, le 12 octobre 2012

Au nom de la commission  
police neuchâteloise

*Le président,*  
F. FIVAZ

*La rapporteuse,*  
B. HAENY